



Déclaration de l'Unsa-Education CSA du 05 septembre 2023

**Monsieur le DASEN,
Mesdames et messieurs les membres du CSA,**

Cette instance est l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du CSA.

L'actualité de l'Education Nationale a été abondante cet été, émanant de notre nouveau ministre comme du chef de l'Etat. Pour ne pas faire une liste exhaustive de tout ce qui a été annoncé, nous souhaiterions revenir sur le dernier écrit paru, hier soir, à destination des parents d'élèves. Nous ne comprenons pas ce que la rémunération des enseignants change aux contenus pédagogiques de la classe. Dans le même esprit, la partie intitulée « plus de savoirs fondamentaux » est loin d'être une nouveauté pour les élèves. Quant aux « meilleures conditions d'apprentissages », nous sommes évidemment présents aujourd'hui pour discuter en particulier du « moins d'élèves par classe » annoncé et notamment du plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE1 pour toutes les classes.

Le nombre d'élèves accueillis dans chaque classe participe à la réussite de tous. Il faut de la place et du temps pour s'adapter, différencier pour chacune et chacun. La formation des personnels est également essentielle. Vous le savez et y participez avec la création de postes de brigade formation continue. Nous espérons que vous pourrez l'étoffer dès la prochaine carte scolaire. Nous avons également eu des remontées très positives sur la formation autour de la lecture qui a eu lieu jeudi 31 aout.

Concernant la mise en œuvre du Pacte, pour lequel vous connaissez notre positionnement, nous souhaiterions savoir si les 30% espérés par le Ministère ont été atteints avec la photographie du mois de juin, en attendant un nouvel état des lieux avec les éventuelles demandes de cette année.

Vis-à-vis des directeurs et directrices d'école, nous aurions besoin d'éclaircissements. Le décret du 14 aout pose la question de l'autorité, ce qui implique des responsabilités nouvelles qui ont besoin d'être précisées, principalement sur un plan juridique et déontologique. Les enseignants exerçant une mission de direction doivent être éclairés, protégés et guidés : pour la gestion des PPMS, la mise en place du vote électronique pour les élections des parents d'élèves et la responsabilité RGPD qui en découle, mais également sur la possibilité d'exclure un élève de l'école. Un groupe de travail dédié nous semble primordial pour éclairer au plus vite les changements annoncés.

En attendant qu'un tel temps de formation puisse avoir lieu, nous souhaiterions revenir au sujet qui nous rassemble et aborder la situation de plusieurs écoles nous ayant contactés pour solliciter une ouverture de classe pour cette rentrée. Pour l'Unsa Education, un regard attentif doit être porté sur la situation des écoles accueillant des élèves au titre de l'inclusion et celles ancrées dans un milieu rural isolé.

Nous vous remercions pour votre attention,

Pour l'Unsa Education 86,

